© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

depistage

Par Profil supprimé Postée le 14/10/2011 16:44

> bonjour, mos fils a été arrêté par la gendarmerie lors d'un controle d'identité pour détention et usage de cannabis, j'ai donc découvert son état car aucun signe après reflexion ne m'avait alerté. il a eu un "choc" semble-t-il et m'a assuré à moi et son père qu'il s'arrêtait de suite.Il sera dans l'obligation de se rendre à une convocation devant un medecin. Pour en être certaine je veux qu'il fasse une analyse d'urine ou de sang periodiquement dois-je passer par mon medecin et tous les labos le font-ils?je suis dans l'angoisse à chaque fois qu' il retrouve ses amis (il a 18ans)et je ne sais pas comment réagir à cette situation. Aidez moi s'il vous plait.
> cordialement .

Mise en ligne le 19/10/2011

Bonjour,

Vous pouvez vous adresser à un laboratoire d'analyses médicales munie d'une ordonnance de votre médecin indiquant le produit à rechercher et la voie que le laboratoire va emprunter: dépistage sanguin ou urinaire. Vous pouvez également solliciter le centre antipoison de votre département de résidence pour faire dépister votre fils qui ne semble pas s'opposer à votre démarche.

Nous attirons votre attention que les résultats des éventuels dépistages vont vous fixer sur le fait que votre fils a consommé ou non du cannabis. Cependant, il n'est pas acquis d'avance que votre connaissance de sa consommation, ou non, de cannabis déterminera son arrêt. Il serait utile d'associer votre demande à un dialogue serein qui ne fasse pas de fixation sur le cannabis lui-même mais plutôt sur les motivations qui l'amènent à consommer le cannabis, sur ce qu'il recherche dans cette consommation.

Pour avoir de l'aide dans ce sens vous pouvez contacter Ecoute Cannabis au 0811 91 20 20 (coût d'une communication locale depuis un poste fixe entre 8h00 et 2h00 du matin tous les jours).

Bien cordialement